



Vitry Sur Seine, vendredi 6 avril 2018

## PROTOCOLE D'ADMISSION A LA CLASSE CITOYENNE DU DISTRICT 6

### 1 – Solliciter une place à la classe citoyenne

- ➔ Par téléphone, Mme ADNET : 06.10.81.28.37

### 2 – Exclusion temporaire d'un élève entre 2 et 5 jours

- ➔ Remplir la convention de prise en charge à la classe citoyenne
- ➔ Informer la famille de la proposition d'admission en classe citoyenne
  - La famille doit obligatoirement signer la fiche d'admission et recevoir une copie des pages 2 et 3

### 3 – Informer la classe citoyenne de l'accord ou non de la famille.

Envoyer la demande d'admission **AU PLUS TARD** le vendredi midi précédent la semaine d'accueil

- ➔ A la classe citoyenne, par mail : [classecitoyenned6@gmail.com](mailto:classecitoyenned6@gmail.com)
- ➔ **ET** à Mme Chantry, principale du collège François Rabelais de Vitry, support du dispositif [ce.0941224v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0941224v@ac-creteil.fr)

Ce double envoi est impératif car les locaux de la classe citoyenne sont géographiquement éloignés du collège Rabelais.

Pour des raisons d'efficacité de la prise en charge, aucun élève ne pourra être admis en cours de semaine si cela n'a pas été anticipé.

### 4 – L'élève doit se présenter le matin à 9h de son jour d'accueil (lundi pour les élèves accueillis 3 et 5 jours, jeudi pour les élèves accueillis 2 jours) avec :

- ➔ Son carnet de correspondance
- ➔ Une trousse et des feuilles
- ➔ Une pochette ou un porte-vue
- ➔ Le travail fourni par les enseignants.

Il est essentiel que l'élève arrive avec le travail demandé par les enseignants afin qu'au retour au collège, l'élève soit en capacité de reprendre l'avancement des leçons avec le moins de difficultés possibles.